

CONFÉRENCE DE PRESSE ANNUELLE UIPP

Un marché en recul en 2019, conformément aux anticipations ; et une feuille de route collective pour le secteur de la protection des plantes.

Boulogne Billancourt, le 20 janvier 2021 – À l’occasion de sa conférence de presse annuelle, l’UIPP a présenté un état des lieux du marché français des produits phytopharmaceutiques en France. La baisse observée en 2019 s’explique par des achats anticipés en 2018 avant la mise en place de l’augmentation de la Redevance pour Pollution Diffuse (RPD) au 1^{er} janvier 2019 et par une pression sanitaire assez faible grâce à des conditions météo favorables.

Cette première prise de parole de l’année 2021 a également été l’occasion de dévoiler la feuille de route du secteur de la protection des plantes à horizon 2030 pour accompagner la transition agroécologique en cours. Les acteurs ont réaffirmé leur engagement pour une agriculture toujours plus responsable et leur implication au sein de l’écosystème agricole français.

Les ventes de substances actives phytopharmaceutiques en baisse en 2019¹

L’Union des Industries de la Protection des Plantes a publié le bilan des quantités de produits phytopharmaceutiques vendues à la distribution pour l’année 2019. L’UIPP constate une baisse de 23,8 % des quantités de matières actives vendues par ses adhérents en France. En 2019, les adhérents de l’UIPP, qui représentent environ 96% du marché en valeur, ont commercialisé 52 347 tonnes de substances actives contre 68 678 tonnes en 2018.

En 2018, les agriculteurs avaient procédé à des achats anticipés en vue de la mise en place, le 1er janvier 2019, de la hausse de la redevance pour pollution diffuse (RPD). De surcroît, les conditions climatiques de l’année 2019 ont été particulièrement favorables aux cultures et ont limité la pression sanitaire, limitant les besoins de protection des cultures.

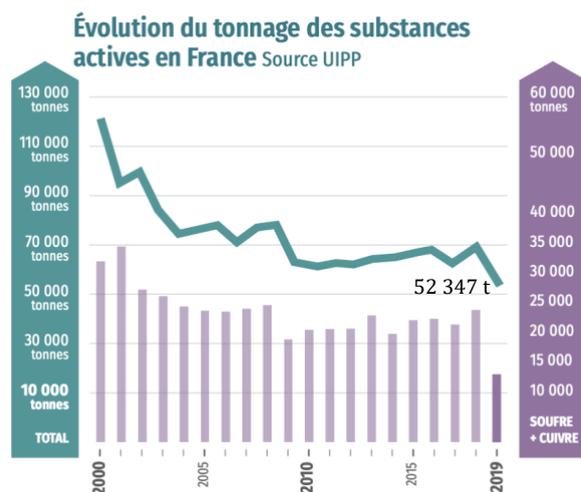
Sur une période longue, la décline de l’utilisation des produits phytopharmaceutiques se poursuit avec une baisse de plus de 40 % en 20 ans, décomposée en trois phases :

- une diminution continue entre 2000 et 2008 ;
- une décennie de stabilité à partir de 2009 ;
- une baisse en 2019.

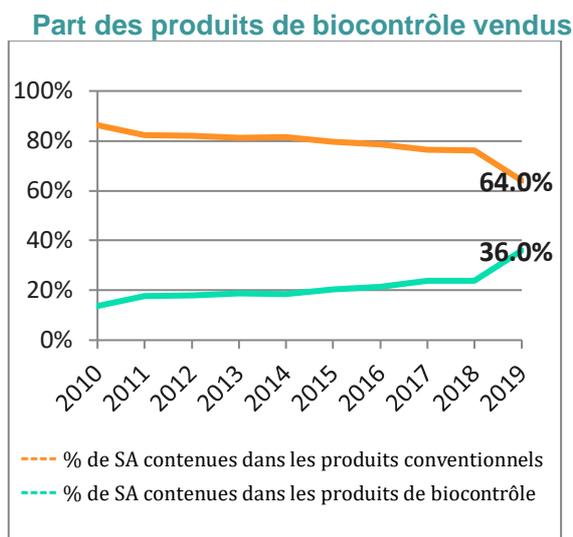
Le chiffre d’affaires du secteur est en baisse à 1,87 Mds d’Euros en 2019 (-5,5% entre 2019 et 2018). Cette moindre baisse, moins marquée que la baisse des tonnages, s’explique par une augmentation continue de la valeur ajoutée du secteur qui intègre tous les aspects de la protection des plantes, comme le digital ou le biocontrôle, avec l’objectif de réussite de la transition agricole. Le biocontrôle, qui représente 36% des substances actives vendues en France en 2019, poursuit sa croissance.

¹ Les données « tonnage de matières actives » sont issues des déclarations annuelles des adhérents de l’UIPP, qui représentent, en valeur, 96 % du marché français des produits phytopharmaceutiques à usage agricole. Elles concernent les quantités de matières actives contenues dans les produits achetés par les distributeurs et à destination des agriculteurs. Les données « part de biocontrôle » sont issues de l’analyse de la BNVD (Banque nationale des ventes de la distribution) mise à jour le 17/12/2020 et considèrent la liste des produits de biocontrôle mise à jour par la DGAL.

« Le secteur de la protection des plantes fait une nouvelle fois la preuve de son engagement en faveur de la transition agro-écologique. Nous sommes également engagés en faveur de la souveraineté agricole souhaitée par le Gouvernement. 91% des produits phytopharmaceutiques vendus en France sont fabriqués en Europe dont 42% en France. » ajoute Bruno Baranne, président UIPP



Baisse de 40 % en 20 ans des quantités de substances actives vendues



Une augmentation marquée de la part des produits de biocontrôle

Avec la Feuille de route UIPP 2030 : La protection des plantes se transforme, se réinvente, évolue

Engagée début 2020, la Feuille de route 2030 de l'UIPP a pour objectif de révéler les ambitions du secteur pour accompagner la transition agroécologique en cours. À l'issue du premier confinement, l'ensemble des entreprises adhérentes, fortement mobilisées pour contribuer au continuum alimentaire, ont tiré des enseignements de cette période et ont souhaité se projeter à horizon 2030 avec la volonté d'aller au-delà de l'accompagnement en devenant « accélératrices » de cette transition. Document collectif inédit, car issu d'entretiens avec l'ensemble des dirigeants des entreprises, la Feuille de route 2030 rassemble les objectifs qui font consensus au cœur du secteur de la protection des plantes, autour de trois thèmes majeurs.

- La **souveraineté alimentaire**, enjeu révélé par la première période de confinement, est un pilier de la Feuille de route de l'UIPP. En soutenant le concept de « One health »², en contribuant au maintien d'un tissu d'innovation, de recherche et de mise à disposition de solutions de protection des cultures en Europe ainsi qu'en renforçant les liens avec l'ensemble des parties prenantes de l'agriculture et des filières alimentaires, l'UIPP souhaite renforcer sa contribution à la souveraineté alimentaire européenne.
- Pour conserver sa place dans la compétition internationale et relever les nombreux défis d'aujourd'hui et de demain, les capacités de **recherche et d'innovation** des acteurs de la protection des plantes doivent se concentrer sur les outils d'avenir. Ces outils sont le digital, la robotique, les

² <https://www.who.int/features/qa/one-health/fr/>

biotechnologies, les produits d'origine chimique ou biologique et l'optimisation de leur utilisation. Ces efforts de recherche destinés à toutes les agricultures prennent en compte les impératifs de préservation des écosystèmes et des ressources naturelles. De plus les entreprises s'engagent à s'impliquer sur les thématiques du changement climatique ou du stockage du carbone.

- En tant qu'acteurs **implantés dans les territoires** aux côtés de toutes les parties prenantes (nos propres collaborateurs, les distributeurs, les agriculteurs, les élus, les étudiants et la société civile), les entreprises entendent pérenniser leurs liens et leurs échanges avec l'ensemble de cet écosystème, tout en épaulant les agriculteurs dans leurs pratiques et le déploiement des innovations. Les entreprises adhérentes de l'UIPP s'engagent à rendre visibles et mesurables leurs efforts de recherche et leurs actions dans la prévention des risques, ainsi qu'à renforcer leurs démarches en termes de RSE.

« Faire connaître et reconnaître les atouts et les initiatives du secteur de la protection des plantes, répondre aux besoins des agriculteurs et aux questions légitimes des consommateurs pour que tout le monde puisse accéder à une alimentation saine, de qualité et en quantité suffisante, telle est la mission de l'UIPP. » déclare Eugénia Pommaret, directrice générale.

L'UIPP, figure de proue de l'amélioration des pratiques et de la sécurité des utilisateurs

Plus que jamais engagée pour favoriser l'adoption et la transmission de règles simples et de gestes clés pour accompagner la bonne utilisation des produits, l'UIPP a complété sa plateforme numérique **Phytopratique**. Les agriculteurs peuvent ainsi accéder à des tutoriels vidéos didactiques, des fiches d'information Bonnes Pratiques et surtout à un tout nouvel espace d'e-learning, **phytotest.uipp.org**. Chacun peut y tester ses connaissances et ensuite accéder aux contenus adaptés à ses besoins et à son niveau de connaissance. Le programme de e-learning Phytotest aborde trois thématiques clés d'une bonne utilisation des solutions de protection des cultures : Vigilance sur les produits; S'équiper, se protéger et maintenir une bonne hygiène ; et Préparation mélange et gestion des effluents.

Contact presse – Thomas Marko & associés

Emmanuelle Pabolleta : 06 37 91 79 76 – epabolleta@uipp.net

Sylvain Camus : 06 12 16 38 60 – sylvain.c@tmarkoagency.com

À propos de l'UIPP



L'Union des Industries de la Protection des Plantes est une association professionnelle regroupant 19 entreprises qui mettent sur le marché et commercialisent des produits phytopharmaceutiques à usage agricole. Depuis le 31 mai 2012, les engagements de service de l'UIPP sont certifiés par AFNOR Certification selon le référentiel « Quali'OP » spécifique aux organisations professionnelles. Ce référentiel fait reconnaître le savoir-faire et le professionnalisme de l'UIPP et atteste du respect d'engagements de services concrets et mesurable.

Pour nous suivre sur Twitter : www.uipp.org, Twitter : @UIPPorg